

Cher(e)s Collègues et adhérent(e)s,

L'UNSA a fêté ses 25 ans le 12 février. Ce jour de 1993, la fédération de l'éducation nationale (UNSA Education), la fédération générale autonome des fonctionnaires, la fédération maitrises et cadres de la SNCF (UNSA Ferroviaire), la fédération autonome des transports (UNSA Transports), la fédération générale des syndicats et organisations de l'agroalimentaire (UNSA 2A) réalisaient le 1^{er} regroupement structurel du syndicalisme français depuis 1948.

En mars 2017, l'audience syndicale a été mesurée dans le secteur privé. L'UNSA a recueilli 5.35% des suffrages exprimés, réalisant ainsi une des plus fortes progressions.



Martine Le Gal, 1^{ère} secrétaire générale de l'UNSA, nous caractérisait en disant *« pas une 6^{ème} confédération, pas une arme contre quiconque, pas une organisation de plus dans un paysage syndical déjà trop dispersé, émietté, affaibli ! Mais la concrétisation d'une volonté farouche et d'un espoir partagé : créer ce déclic et cette petite flamme qui, modestement, peuvent permettre le sursaut nécessaire pour redynamiser et construire en France un syndicalisme fort, représentatif, un syndicalisme réformiste, un syndicalisme essentiel pour la démocratie »*.

Ces propos sont toujours d'actualité et portent encore l'action de notre organisation. Il y a moins d'une quinzaine d'années que deux syndicats du ministère de la Défense, la FADN (fédération autonome de la défense nationale) et de la FGAF (fédération générale autonome des fonctionnaires Défense), se retrouvent dans ces idées et créent l'UNSA Défense, rejointe ensuite par d'autres...

L'UNSA Défense unit toujours plus, au quotidien pour le bien de ses adhérents et toujours dans l'intérêt commun, une **action réaliste et pragmatique**, à l'instar de l'UNSA Fonction Publique.

Ainsi dans un contexte actuel difficile pour la Fonction publique, le dialogue et l'écoute ont été privilégiés. L'UNSA Défense ne se joindra pas à la manifestation organisée par les organisations syndicales le 22 mars 2018, comme 80% de vos réponses à la large consultation initiée le 7.02.2018, l'ont souhaité. Telle sera, pour l'heure la position de l'UNSA, mais en fonction de l'évolution de la concertation et des arbitrages politiques à venir, elle se réserve la possibilité d'appeler à toute forme d'action, y compris la grève.

Pour autant, nous ne resterons pas silencieux face au projet de réforme de la Fonction publique « Action Publique 2022 », et participerons activement à la concertation ouverte par la DGAFP. Conscients de l'image galvaudée de la fonction publique, du service public et de ses agents, l'UNSA s'engage dans la vérité des mots et pour se faire, lance une grande campagne d'information.

Le fonctionnaire n'est pas un nanti ! Si cela était, l'ensemble des postes ouverts aux concours serait pourvu.

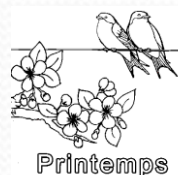


Les dossiers du mois : Egalité Professionnelle Réforme des retraites ENSAP



L'agenda du mois :

Journée de
la femme



27.02.2018	Entrevue avec le président de la commission défense de l'assemblée nationale
28.02.2018	Audition commune des organisations syndicales par la commission défense de l'assemblée nationale
7.03.2018	GT DRHMD « niveau recrutement de OE »
13.03.2018	GT plan famille sur les ASMAT
13.03.2019	GT DRHMD évolution des comités sociaux
13 et 14.03.2018	Congres UNSA Défense
15.03.2018	Bilatérale pré-CTR Marine
19.03.2018	GT Formation CTR Air
19.03.2018	GT DRHMD « textes OE »
21 et 22.03.2018	Plan de formation DGA
21.03.2018	Bilatérale pré-CTR Terre
21 et 22.03.2018	Conseil national UNSA
27.03.2018	bilatérale pré-CTR SEA
28.03.2018	Bilatérale pré-CTM
28.03.2019	GT SI DGA
28.03.2018	GT DRHMD « les techniciens à statut ouvrier »

Egalité professionnelle

Le 8 mars 2018, journée de la femme : où en sommes nous ?

Au-delà d'un phénomène injuste que nous devons tous contribuer à résorber.

C'est aussi un problème économique déjà reconnu dans diverses études produites par différents organisations internationales ou think tank...D'après un rapport de France Stratégie, les discriminations à l'emploi représentent un manque à gagner de l'ordre de 3 à 14% du produit intérieur brut (PIB). Remettre hommes et femmes dans **une posture de stricte égalité permettrait d'injecter quasiment 62 milliards d'euros dans l'économie**. Plus précisément, cela générerait 34 milliards de recettes fiscales supplémentaires pour l'État, en raison d'une perception plus importante de cotisations salariales et patronales, d'impôt sur le revenu, et de TVA. Quant aux ménages, ils pourraient profiter de 28 milliards d'euros en plus. Selon le Forum économique mondial, il faudra attendre 2187 pour atteindre une égalité salariale entre les femmes et les hommes...



Réforme des retraites

Libres ensemble
LA MARQUE AUTONOME

Le 23.01.2018, le président de la République a donné quelques indications sur le calendrier de la réforme des retraites indiquant que « *ce grand chantier s'ouvrirait dès cette année* » et qu'il « *souhaitait que l'ensemble des textes soient finalisés d'ici l'été 2019* ».

Initialement prévu pour 2018, cet allongement du calendrier laissera peut-être la place à des consultations supplémentaires.

« *Cette réforme devra permettre de passer de 37 régimes de retraite et 29 régimes complémentaires à un régime lisible et simplifié* » dit le président de la République qui précise que « *les français ne seront plus pénalisés par des carrières non linéaires passant du public au privé, du salariat à l'entrepreneuriat et inversement* ».

Les **différents dispositifs possibles** sont :

- **en annuités** : le retraité touche un pourcentage du salaire de référence s'il a cotisé la durée requise,
- **en points** : il accumule des points durant sa vie active grâce aux cotisations et le total est multiplié par une valeur, ajustable pour garantir l'équilibre du système (retraites des professions libérales, retraites complémentaires),
- **en comptes notionnels** : l'assuré accumule un « capital virtuel », auquel on applique un coefficient lié à son espérance de vie au moment de son départ en retraite - Cf « ma lettre de décembre 2017 ».

Il y a, selon les experts, **trois scénarios de bascule** :

- **transition immédiate** : changement instantanément pour tous les assurés et fermeture de l'ancien régime (Allemagne)
- **transition progressive avec affiliation simultanée** : le nouveau et l'ancien système coexistent, les droits à retraite sont calculés parallèlement dans les deux régimes sur toute la carrière et le montant final sera une somme pondérée des pensions acquises dans chaque régime. (Norvège, Pologne, Suède)
- **transition progressive avec affiliation successive** : les droits dans l'ancien régime sont figés à un instant T et les personnes acquièrent ensuite des droits uniquement dans le nouveau régime. Une pension sera versée pour chacun des régimes. (Italie).

Le scénario retenu sera une décision politique car quelque soit ce dernier, plusieurs difficultés se posent :

- la reconstitution des droits acquis car les historiques de carrière sont mal connus. Pour la fonction publique, pas d'antériorité au-delà de 5 ans ne résultant pas de la fainéantise des gestionnaires mais du fait que ces informations ne sont pas nécessaires dans le système actuel !
- la prise en compte du déséquilibre démographique lié au « papy-boom » alors que le régime en comptes notionnels repose sur une condition d'équilibre par génération.

Si 41,1% des français considèrent le régime actuel injuste ; 84% d'entre eux souhaitent un socle commun et 45% désirent un maintien de certaines différences selon le statut professionnel (d'après le dernier baromètre de la DREES).

La réforme des retraites ou résoudre la quadrature du cercle...

Espace numérique sécurisé de l'agent public : ouvert à tous à compter de février 2018.

Votre compte est à créer sur (<https://ensap.gouv.fr/>). Même si votre poste informatique professionnel possède un accès à Internet (SNTIP), il est recommandé de créer ce compte à partir de votre adresse mail personnelle. A compter de votre inscription, il vous faudra attendre quelques heures pour effectuer votre 1^{ère} connexion.

Les données consultables sont celles du 31.12.2016, une mise à jour sera effectuée en avril 2018 avec les données du 31.12.2017.

L'identifiant est le numéro INSEE, figurant sur votre carte Vitale ou votre bulletin de paie, y compris sa clé et le nom est celui de naissance. Le compte est composé de 2 espaces : l'un consacré à la **rémunération** (pour l'instant inactif), l'autre à la **retraite**.

La partie retraite permet de faire des estimations du montant de sa retraite à l'exception des carrières longues, des retraites pour handicap et pour mère de 3 enfants. Le système permet de faire des calculs sur des indices majorés à venir. Il est possible de demander des corrections des données par la rédaction d'une fiche de réclamation dont les RH de proximité auront la responsabilité de la rédaction et de l'envoi au CMG ou au SPAC. Les corrections concernant les validations de services, le rachat des années d'études ou de services antérieurs seront du ressort de la SDP.

Le SRE (service des retraites de l'Etat) est joignable au lien suivant : www-info-retraite.fr

L'ENSAP a fait l'objet d'une présentation le 24.01.2018 que vous pouvez retrouver sur SGA Connect - Info métier.



RETRAITES :
LA RÉFORME DÉCRYPTÉE.



Le service public n'est pas une charge mais une chance !

Vous êtes invités à participer aux diverses actions de communication offensive mises en place par l'UNSA en suivant le chemin :

<http://www.unsa-fp.org/>

NOUS CONTACTER :

UNSA-Défense
78-80, rue Vaneau
75007 PARIS
Tel : 01 42 22 37 02
@ : unsa.defense@orange.fr

NOUS REJOINDRE :

<http://unsa.syndicat.defense.gouv.fr>

